



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.05.02

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste
CONTRE : Groupe Front National
ABSTENTION : Groupe Union de la Droite et du Centre et Madame Martine Raimbault

OBJET : Décision modificative n°3 pour l'exercice 2017 – Vote par fonctions

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **21 décembre 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4311-1 et suivants et L 4312-4

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de sa réunion du 20 décembre 2017 ;

Considérant que la décision modificative n°3 pour l'exercice 2017 est votée par fonction en application du paragraphe 2 du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel que prévu par la M71;

Vu la délibération DAP n° 16.05.01 en date du 15 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendue ;

DECIDE

- D'approuver les balances au chapitre ci-dessous :

Section d'investissement :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	-17 154 924,83		-17 154 924,83
900 Services généraux	0,00		0,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00		0,00
902 Enseignement	0,00		0,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00		0,00
904 Santé et action sociale	0,00		0,00
905 Aménagement des territoires	0,00		0,00
906 Gestion des fonds européens	-17 154 924,83		-17 154 924,83
907 Environnement	0,00		0,00
908 Transports	0,00		0,00
909 Action économique	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	0,00		0,00
921 Taxes non affectées	0,00		0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00		0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00		0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation			0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations			0,00
TOTAL	I -17 154 924,83	II	-17 154 924,83
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
926 Transferts entre les sections	0,00		0,00
951 Virement de la section de fonctionnement			0,00
TOTAL	III 0,00	IV	0,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....			
			0,00
001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI	0,00
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V -17 154 924,83	II + IV + VI + VII	-17 154 924,83

Section de fonctionnement :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	20 374 674,30	20 374 674,30
930 Services généraux	0,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
932 Enseignement	0,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	20 374 674,30	20 374 674,30
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Action économique	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL	I 20 374 674,30	II 20 374 674,30

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	0,00	0,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	0,00
---	-------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 20 374 674,30	II + IV + VI 20 374 674,30
----------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

En mouvements réels, les dépenses et recettes totales s'élèvent à 3 219 749,47 €, soit :

- En investissement -17 154 924,83 €
- En fonctionnement 20 374 674,30 €



№ 0936

Le Président du Conseil Régional,


François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 22 décembre 2017

\$

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.